



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**65<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 2 décembre 2009**

**FR**

UNIDROIT 2009  
A.G. (65) 3  
Original: anglais/français  
Novembre 2009

**Point No. 5 de l'ordre du jour: Programme de travail pour la période triennale  
2009-2011**

(présenté par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen du Programme de travail pour la période triennale 2009-2011</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des informations chiffrées concernant les projets en cours, approuver l'extension pour l'année 2010 et autoriser une recherche préliminaire par le Secrétariat en vue d'établir un nouveau Programme de travail pour la période triennale 2011-2013</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 10; UNIDROIT 2009 – C.D. (88) 7 et C.D. (88) Misc. 3</i>

## **I. Introduction**

1. Conformément à l'article 5(3) du Statut organique d'UNIDROIT, l'Assemblée Générale est appelée à approuver, lors de sa 65<sup>ème</sup> session, le Programme de travail pour la période triennale 2009-2011.

2. En vue d'établir les critères présidant au futur Programme de travail d'UNIDROIT, le Conseil et l'Assemblée Générale ont identifié les lignes directrices suivantes (pour des détails, voir UNIDROIT 2005 - C.D. (84) 19; A.G. (59) 4):

a) *des avantages potentiels clairement établis* au regard des demandes des Gouvernements, des Organisations internationales, et du secteur privé qu'UNIDROIT entreprenne des travaux;

b) *des arguments convaincants* qu'UNIDROIT est l'Organisation la mieux placée au regard des autres Organisations pour réaliser des travaux sur un projet déterminé;

c) *l'absence de risque de duplication des travaux ou de recouvrements malencontreux* avec les travaux entrepris au sein d'autres Organisations ainsi que des mécanismes appropriés en vue d'une coordination entre les Organisations;

- d) l'assurance qu'à tout moment au moins un sujet du Programme de travail soit clairement identifié comme destiné à *répondre aux besoins des pays en développement*;
- e) des délais réalistes et prévisibles pour l'achèvement des projets;
- f) *un financement adéquat* dans le cadre du budget ordinaire ou assuré de façon spécifique par des contributions extra statutaires ou provenant du secteur privé.

3. Le présent document donne des informations concernant le Programme de travail actuel, tel qu'approuvé en partie par l'Assemblée Générale à sa 63<sup>ème</sup> session (Rome, le 11 décembre 2008), ainsi que sur différents sujets dont l'introduction au prochain Programme de travail triennal est proposée (voir, en particulier, UNIDROIT 2009 – C.D.(88) 7 Add. 1 à 6).

4. Un certain nombre d'Etats membres ont demandé ces dernières années au Secrétariat de soumettre des informations détaillées relatives aux coûts des différents projets menés par l'Institut. Le présent document contient des informations chiffrées sur l'allocation proposée des ressources aux différents projets et activités de l'Institut pour l'exercice 2010, sur la base du Programme de travail et du projet de budget soumis à l'Assemblée Générale pour approbation lors de la présente session.

## **II. Recommandations précédentes du Conseil de Direction et décision de l'Assemblée Générale**

5. A sa 87<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a examiné le Programme de travail triennal de l'Institut sur la base des consultations menées par le Secrétariat auprès de Gouvernements, d'organisations internationales, de l'industrie et des correspondants de l'Institut (voir UNIDROIT 2008 – C.D. (87) 12).

6. Après une discussion approfondie, le Conseil de Direction a fait, entre autres, les recommandations suivantes à l'Assemblée Générale en ce qui concerne le Programme de travail pour la période triennale 2009 - 2011:

- "a) *concernant les activités législatives*, il convenait d'accorder priorité
  - i) à la finalisation des Chapitres supplémentaires aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international actuellement en cours d'élaboration;
  - ii) à la finalisation du Protocole spatial à la Convention du Cap;
  - iii) aux travaux sur un instrument en matière de compensation dans les services financiers, sur un Guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions de titres sur les marchés émergents et, si les ressources le permettaient, comprenant des règles facilitant la convergence des systèmes de classification des investisseurs"

7. Le Conseil a conclu ses recommandations en invitant l'Assemblée Générale à prévoir une certaine marge de discrétion pour permettre au nouveau Secrétaire Général d'évaluer personnellement la situation à la lumière des ressources disponibles et d'affiner le Programme de travail conformément au Plan stratégique (UNIDROIT 2008 – C.D. (87) 23, § 118).

8. Lors de 63<sup>ème</sup> session, l'Assemblée Générale a été informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail (A.G. (63) 4). L'Assemblée Générale a pris note, en particulier, des travaux qui restaient à faire pour finaliser le projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, alors en cours de négociation, y compris la préparation d'un Commentaire officiel sur la Convention comme cela avait été demandé lors de la

première session de la Conférence diplomatique (Genève, 1 au 12 septembre 2008). A la lumière de ces informations, l'Assemblée Générale a décidé d'accorder la priorité la plus élevée "aux travaux portant à la finalisation du projet de Convention sur les titres intermédiés, des nouveaux Chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et du Protocole spatial à la Convention du Cap." L'Assemblée Générale a également décidé "de reconsidérer le Programme de travail triennal lors de sa prochaine session, compte tenu des recommandations que le prochain Conseil de Direction et le Secrétaire Général pourraient alors lui soumettre" (voir UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 10, § 31).

### **III. Recommandations faites par le Conseil de Direction lors de sa 88<sup>ème</sup> session**

9. Lors de sa 88<sup>ème</sup> session (Rome, 20-23 avril 2009), le Conseil de Direction a examiné les progrès réalisés sur tous les projets et activités inscrits au Programme de travail actuel. Le Conseil a pris note des travaux qui restaient à accomplir au cours des années 2009 et 2010 en ce qui concerne les projets expressément mentionnés par l'Assemblée Générale lors de sa 63<sup>ème</sup> session et a examiné un certain nombre de propositions de travaux futurs à entreprendre lorsque les ressources actuellement engagées pour les projets en cours deviendront disponibles. Le Conseil de Direction:

a) a confirmé sa recommandation concernant le niveau de priorité à accorder à la finalisation des projets suivants:

- i) le projet de Convention sur les titres intermédiés;
- ii) les Chapitres additionnels des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international; et
- iii) le Protocole spatial à la Convention du Cap;

b) a recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure au Programme de travail de l'Institut des travaux sur un Guide législatif sur des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés de capitaux émergents;

c) a pris note des fonctions de Dépositaire, des efforts de promotion et des activités non législatives menées par le Secrétariat et a confirmé leur présence au Programme de travail de l'Institut;

d) a donné mandat au Secrétariat de faire des recherches préliminaires et, lorsqu'approprié, de consulter les Gouvernements des Etats membres, les organisations internationales intéressées et l'industrie pour évaluer l'intérêt potentiel et la faisabilité d'un certain nombre de sujets supplémentaires éventuels, et de soumettre le résultat de ces consultations ainsi que des conclusions préliminaires au Conseil de Direction lors de sa 89<sup>ème</sup> session en 2010. Ces sujets sont:

- i) Elaboration d'un futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers;
- ii) Proposition de Convention sur la compensation des instruments financiers;
- iii) Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile en cas de dysfonctionnement des services satellitaires;
- iv) Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels;

- v) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement.

10. Les informations sur les progrès concernant les sujets mentionnés au § 9(a)(i) à (iii) sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Toutefois, aux fins de l'examen du Programme de travail par l'Assemblée Générale, il peut être utile de rappeler que la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés s'est tenue à Genève, à l'invitation du Gouvernement suisse et sous les auspices d'UNIDROIT, du 5 au 9 octobre 2009. Le 9 octobre, la Conférence a adopté la Convention (qui, selon une décision de la Conférence, devrait être connue sous le nom de "Convention de Genève sur les titres") et a demandé au Secrétariat d'apporter son soutien au Commentaire officiel, et d'en coordonner la finalisation, qui devrait refléter les amendements apportés au texte lors de la session finale et tenir compte des commentaires faits par tous les Etats ayant participé aux négociations et aux observateurs.

11. A la lumière des considérations qui précèdent, le Secrétariat demande à l'Assemblée Générale:

- a) de prolonger le Programme de travail actuel d'une année en ce qui concerne toutes les activités actuelles mentionnées au § 9(a) à (c) ci-dessus, en donnant la priorité la plus élevée aux sujets mentionnés au § 9(a)(i) à (iii);

- b) d'autoriser le Secrétariat à entreprendre des recherches et les consultations nécessaires afin de donner au Conseil de Direction les informations dont il a besoin pour faire des propositions en vue d'un nouveau Programme de travail pour la période triennale 2011-2013, notamment en ce qui concerne l'introduction des sujets mentionnés au § 9(d)(i) à (v).

12. L'Annexe au présent document fournit des informations concernant les implications financières prévues pour les travaux demandés en ce qui concerne l'exercice financier 2010.

## ANNEXE

## IMPLICATIONS FINANCIERES

I. Programme de travail actuel: activités législatives <sup>1</sup>A. *Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3<sup>ème</sup> édition*

\*\*\*

Les informations sur ce projet et les progrès faits depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Le projet devrait être achevé en 2010. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1. 3.1)	€	65.650
Coûts des réunions	Réunions en 2010 (Ch. 1.5)		45.000
	Services techniques (Ch. 6.5)		4.000
	Missions liées aux sessions de rédaction (Ch. 1.6)		5.000
Consultation / promotion			0
Documentation / traduction <sup>2</sup>			0
<b>Total</b>		€	<b>155.000</b>

B. *Avant-projet de Protocole spatial*

\*\*\*

Les informations sur ce projet et les progrès faits depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Le projet devrait être achevé pour l'essentiel en 2010 et adopté au deuxième trimestre 2011. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	118.305
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		24.250
	<i>Depuis février 2008, 1 fonctionnaire associé est financé par des donations privées (€ 4.000/mois)</i>		
Coûts des réunions	CEG: locaux de la FAO (Ch. 1.5)		10.000
	Interprètes (Ch. 6.5)		7.500
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		3.000
Documentation / traduction	Fonctionnaire (Ch. 2.1, 3.1)		14.980
<b>Total</b>		€	<b>178.035</b>

C. *Convention de Genève sur les titres*

\*\*\*

Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G. (65) 2). La Convention de Genève sur

<sup>1</sup> Priorité accordée par le Conseil de Direction: élevée \*\*\* – moyenne \*\* – basse \*.

Les chiffres indiqués dans le présent document correspondent aux allocations budgétaires 2010.

<sup>2</sup> Les prévisions se fondent sur le fait que les documents pour ce projet sont préparés en anglais seulement et envoyés presque toujours par voie électronique seulement.

les titres a été adoptée le 9 octobre 2009. Le projet devrait être achevé en 2010 avec la publication du texte final de la Convention et l'achèvement des révisions du Commentaire officiel. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	20.000
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	16.700
Coûts des réunions	Réunion du <i>Steering Committee</i> chargé de la finalisation du Commentaire officiel	4.000
	Services techniques (Ch. 6.5)	
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	5.000
Documentation/translation	Fonctionnaires pour traductions (Ch. 2.1, 3.1)	40.800
	Correspondance (Ch. 6.3)	3.000
<b>Total</b>		€ <b>89.500</b>

**D. Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions de titres sur les marchés émergents** \*\*\*

Lors de sa 88<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure l'élaboration d'un tel Guide législatif au Programme de travail de l'Institut, et a demandé au Secrétariat de commencer une étude de faisabilité sur ce sujet en vue de la soumettre au Conseil de Direction lors de sa prochaine session. En 2010, le Secrétariat envisage de commencer des travaux sur un Guide pour l'incorporation de la Convention de Genève sur les titres, ou un kit d'adhésion. Un tel Guide, qui pourrait devenir une partie d'un guide législatif plus large ou pourrait devenir un produit séparé d'UNIDROIT, donnerait des conseils sur la meilleure façon d'incorporer la Convention de Genève sur les titres dans le système juridique interne aux pays qui entendent y devenir Parties. A cette fin, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Consultant (Ch. 2.1)	10.000
Coûts des réunions	Comité d'étude (Ch. 1.5)	5.500
<b>Total</b>		€ <b>15.500</b>

**II. Recherches et consultations préliminaires concernant d'éventuels travaux futurs (période triennale 2011-2013)**

Les recherches et consultations préliminaires à entreprendre par le Secrétariat concernant les sujets mentionnés au § 9(d)(i) à (iv) du présent document visent simplement à fournir au Conseil de Direction des informations suffisantes pour qu'il puisse décider quels sont les sujets qu'il devrait recommander à l'Assemblée Générale d'introduire au Programme de travail pour la prochaine période triennale et avec quel degré de priorité pour chacun d'entre eux. Etant donné l'état très peu avancé de l'examen de ces sujets, le Secrétariat n'envisage pas que les activités de consultation demanderaient plus de 5% (cinq pour cent) du temps des fonctionnaires qui pourraient se voir confier ce travail. Aucune mission n'est par ailleurs prévue à cet égard.

Par conséquent, le Secrétariat estime que les implications financières des recherches et consultations préliminaires concernant les éventuels travaux futurs en 2010 ne seraient que marginales et pourraient aisément être absorbées dans les ressources existantes sans impact négatif sur les progrès des projets ou la fourniture de services couverts par le Programme de travail actuel. Ainsi, le Secrétariat n'estime pas nécessaire de prévoir des allocations financières pour ces recherches et consultations préliminaires.

Des estimations de coûts spécifiques pour chaque projet sur une période de trois ans seront cependant préparées pour soumission au Conseil de Direction, sur la base d'études de faisabilité qu'il a demandé au Secrétariat de préparer.

### III. Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap \*\*\*

Les informations sur les fonctions de Dépositaire du Secrétariat et les progrès faits depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Ces fonctions ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 63.900
<b>Total</b>		€ <b>63.900</b>

### IV. Promotion, mise en œuvre des instruments adoptés par UNIDROIT (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et coopération juridique \*\*\*

#### A. Promotion et mise en œuvre

Les informations sur les activités de promotion du Secrétariat et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Ces activités ont un caractère permanent et sont habituellement entreprises en réponse à des demandes spécifiques. Une répartition précise des activités de promotion n'est pas possible. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources pour ses activités de promotion:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 77.160
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	6.500
Coûts des réunions	Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5)	2.000
Consultation / promotion	Consultation (1.6)	6.000
Documentation / traduction	<i>Séminaires et documentation pour promouvoir le Protocol aéronautique: € 30.000 (donation de la US Foundation)</i>	
	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	20.340
	Traductions externes (dans des langues autres que l'anglais et le français) (Ch. 10)	5.000
<b>Total</b>		€ <b>117.000</b>

#### B. Coopération juridique

Les informations sur les activités du Secrétariat en matière de coopération juridique et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 14.950
<b>Total</b>		€ <b>14.950</b>

## V. Activités non législatives

### A. Programme de bourses de recherche / Programme de stages \*\*\*

Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	17.100
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		14.450
Consultation / promotion			0
Autres	Bourses (Ch. 11.0)		10.000
	<i>Un certain nombre de bourses sont financées par des Gouvernements d'Etats membres et par des donations privées</i>		
<b>Total</b>		€	<b>41.550</b>

### B. Bibliothèque d'UNIDROIT \*\*\*

Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). La Bibliothèque constitue une activité permanente de l'Institut. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	2.100
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		206.400
Achat de livres et de revues, reliure, logiciel	Ch. 9		113.000
<b>Total</b>		€	<b>321.500</b>

### C. Publications \*\*\*

Les informations sur les activités du Secrétariat en matière de publications et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	45.000
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		65.500
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		12.000
	Impression de publications (Ch. 5)		31.500
<b>Total</b>		€	<b>154.000</b>

**D. Site Internet et Bibliothèques dépositaires**

\*\*\*

Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	14.100
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation			0
<b>Total</b>		€	<b>14.100</b>

**E. Base de données UNILAW**

\*\*\*

Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine et les actions menées depuis la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G (65) 2). UNILAW constitue une activité permanente. Pour 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2) <i>Le salaire d'une assistante à temps partiel est pris en charge par la Fondation de droit uniforme</i>	€	73.100
Coûts des réunions			0
Consultation / promotion			0
Documentation	<i>Site Internet: € 4.000 (financé par la Fondation de droit uniforme)</i>		0
<b>Total</b>		€	<b>73.100</b>

**VI. Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance**

Le Chapitre relatif à la gouvernance du Programme de travail de l'Institut concerne essentiellement le fonctionnement de l'Assemblée Générale, du Conseil de Direction et de la Commission des Finances, ainsi que les contacts institutionnels du Secrétariat avec les Etats membres. Il s'agit d'activités permanentes.

Coûts du personnel	Secrétaire général et fonctionnaires	€	176.745
Coûts des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6.5)		10.000
	Conseil de Direction et Comité Permanent (Ch. 1.1)		50.000
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		9.000
	Commissaire aux comptes (Ch. 1.4)		3.500
	Représentation (Ch. 6.4)		4.650
Documentation / traduction	Correspondance (Ch. 6.3)		5.000
	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		81.465
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		76.950
<b>Total</b>		€	<b>417.310</b>

## VII. Administration / Services d'appui / Gestion des locaux

Ces activités concernent l'administration journalière de l'institut, la fourniture de services d'appui et la gestion des locaux d'UNIDROIT.

Coûts du personnel	Secrétaire général et fonctionnaires	€ 137.310
	(y compris, en partie, le salaire du Secrétaire général adjoint chargé de l'administration) (Ch. 2. 1, 3.1) Services généraux (y compris le trésorier, le technicien informatique, les assistants administratifs, employés de bureau) (Ch. 2. 1, 3.1)	258.770
Coûts des réunions		0
Consultation / promotion	Consultation avec l'OCDE (Ch. 1.5)	4.500
Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)	5.000
Divers	Coûts de l'entretien (électricité, chauffage, eau, assurances de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7)	120.000
	Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 4)	2.500
	Assurance accidents (Ch. 3.2)	8.500
	Rémunération pour collaborateurs occasionnels (Ch. 2.2)	20.000
	Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2)	49.000
	Divers (Ch. 6.6)	6.700
<b>Total</b>		<b>€ 612.280</b>